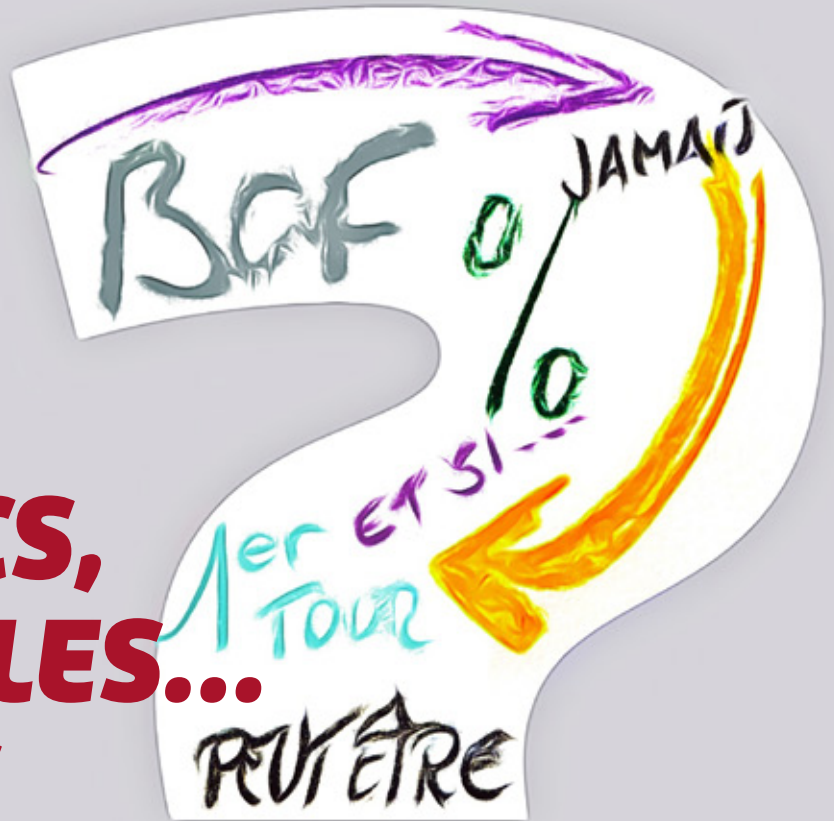




INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**



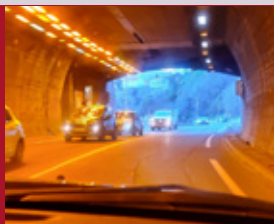
PRÉSIDENTIELLE

**PRONOSTICS,
MARTINGALES...
ET CHAISES
MUSICALES**

P5 À 8



1,75€



TRANSPORTS

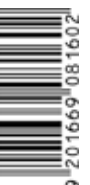
**TUNNEL DE BASTIA:
PASSERA, PASSERA PAS?
P18**

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P17

LINGUA P20 • CARNETS DE BORD P22

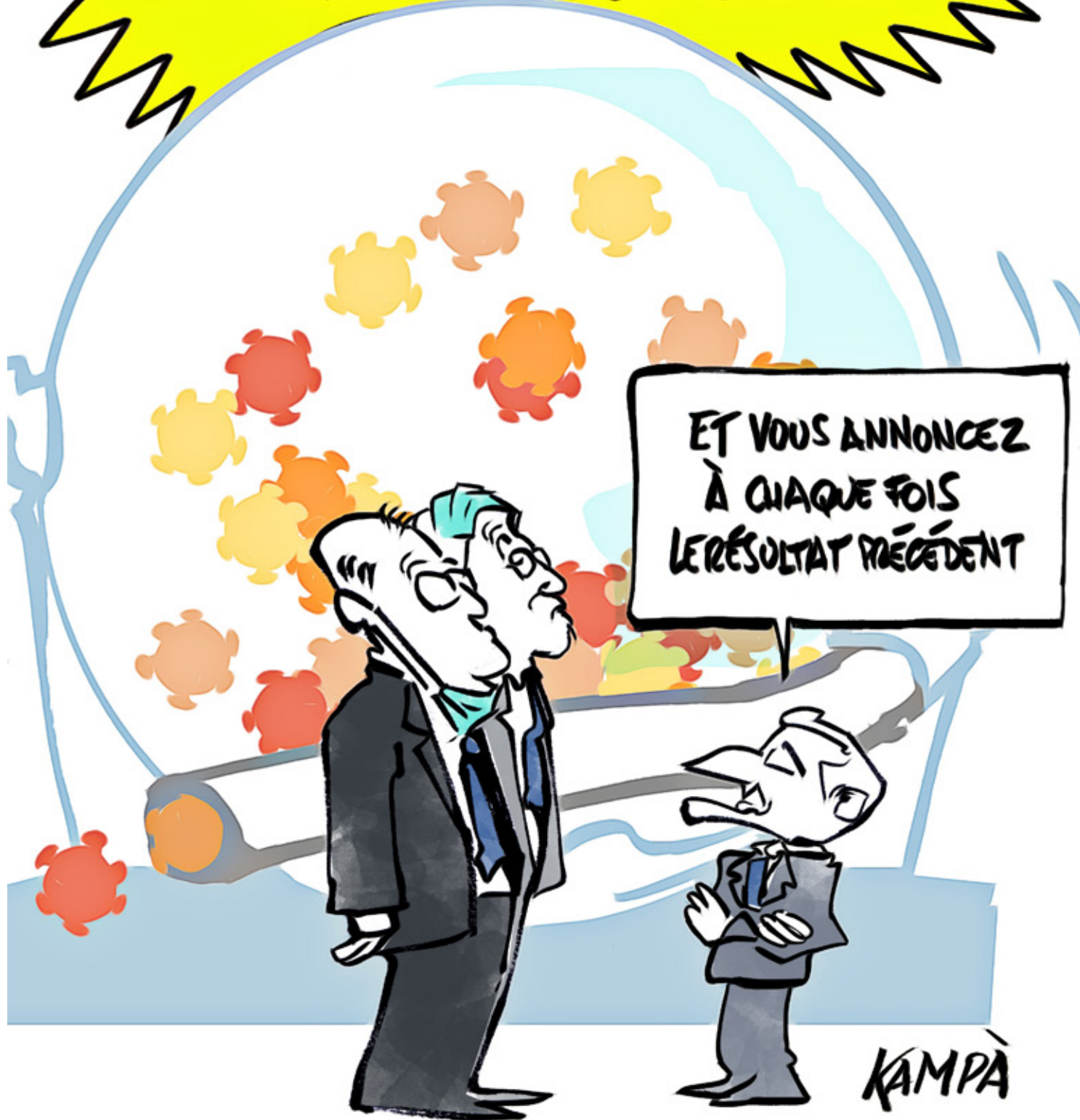
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R I À F I A N C ' À V O I

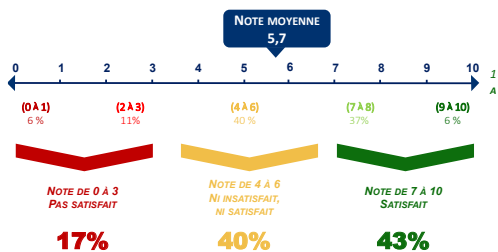
PROTOCOLO!

TIRAGE TOUTES LES 12 HEURES



PRÉSIDENTIELLE
PRONOSTICS, MARTINGALES
ET CHAISES MUSICALES...»

P5 À 8



OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

TRANSPORTS **TUNNEL DE BASTIA : PASSERA, PASSERA PAS?**

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P17

P18

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapresse-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML.O.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

A scelta di i parolli

Pocu tazzu ! Calchi ghjornu fà, inde u ghjurnali Le Parisien durante un eserciziu di scambiu urganizatu cù lettori scelti, u Presidenti di a Republica hà capiatu una parulluccia chì hà avutu l'effettu d'una bomba inde l'upinioni publica. Hè difficiuli d'essa passatu accantu à « st'attualità », vistu u ribombu ch'ella hà avutu ancu à u nivellu internaziunali. Emmanuel Macron voli « fà cagà » l'aghjenti chì ùn sò micca vaccinati contr'à a Covid ! Una sprissioni ch'ellu assumi à 100%, ancu quand'ellu parla d'una manera franca è chjara d'un cumpurtamentu micca rispunsevuli da a parti di parsoni chì ùn sariani mancu più cittadini à u sensu u più altu di u tarmini. Pà u Presidenti di a Republica, un citadinu t'hà diritti, ma duveri prima di tuttu. À sentalu, u cuncettu di libertà di certi chì ùn vani micca à fassi vaccinà si pianta induva a libertà di l'altru hè rimissa in causa è induva a vita di l'altru hè missa in periculu. Cù stu discorsu, si vedi bè chì Emmanuel Macron hè intrutu cù putenza in campagna prisidinziali, puru s'ellu ùn hà ancu dichjaratu di modu ufficiali a so candidatura. Un discorsu chì piaci à u so eletturatu, ch'ellu riesci cusì à cunfurtà trè mesi nanzì à u prima ghjiru di l'alizzioni maestra. D'altrondi, tutti l'uppusizioni li sò cascata addossu dopu à quillu « buzz ». Ci n'hè ancu chì ani parlatu di « persecuzioni » d'una parti di i Francesi, chì ùn si circaria mancu à cunvincia. Un « picciafocu », com'ella a dici par asempi Marine Le Pen, chì si ghjuvaria di a crisa sanitaria, micca par uniscia u paesi di fronti à un periculu, ma par approfittà di a divisioni di i Francesi, muntenduli l'uni contr'à l'altri pà un scopu eletturalistu. Senza vulè difenda à Emmanuel Macron chì ùn n'hà micca bisognu, s'omu si teni solu, aldilà di u fondu, nant'à a forma, ci vularia chì certi candidati spazzessini anch'elli davanti a so porta vistu certi dichjarazioni d'una gravità strema contr'à certi cumunità o discorsi induv'elli riscrivani a storia à modu soiu pà contu soiu... Hà da essa longa sta campagna... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour ?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs ?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous : journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

On a beaucoup parlé protocole, que ce soit à l'Assemblée nationale ou au Sénat, à la boulangerie ou plus encore dans les files d'attente devant les pharmacies et naturellement sur Twitter. Rien à voir avec l'étiquette qui prévaut lors des réunions au sommet. Il s'agissait bien évidemment du fameux protocole sanitaire de rentrée élaboré par le ministère de l'Education nationale; et plus encore de ses nombreux avatars qui feraient presque pâlir d'envie le dieu protecteur Vishnou. Dont on peut se demander s'il n'aurait pas fait un bon ministre. C'est qu'avec quatre bras -sauf bien sûr à ce que tous soient cassés, ça arrive- on peut en abattre, de la tâche. Distribuer larga manu des masques FFP2 aux enseignants. Signer un chèque pour l'achat de détecteurs de CO2; deux initiatives que n'a pas rechigné à prendre la Collectivité de Corse. Débloquent les plus de deux millions d'autotests qui, nous apprend un hebdomadaire satirique bien informé, dorment dans un sous-sol de l'hôtel de Rochechouart. Ou rédiger d'une main ferme un plan cohérent et durable pour que les écoles non seulement restent ouvertes mais qu'elles ne se retrouvent pas vidées par la hausse des contaminations entre élèves ou entre élèves et enseignants. Sans doute poursuivis par un vilain karma, Jean Castex et Jean-Michel Blanquer en ont pris pour leur grade, sur tous les tons, de l'indignation véhémement -la présidentielle se rapproche- à l'ironie goguenarde, en passant par de vilains noms d'oiseau qu'il n'est pas utile de mentionner, et n'auront su convaincre ou apaiser ni l'homme de la rue ni les députés et sénateurs de l'opposition. Tout n'est pas perdu, cela dit. Il pourraient, le cas échéant, se targuer d'avoir instauré un consensus au sein de la communauté enseignante. C'est toujours ça de fait... ■ EM

Public Sénat @publicsenat · 2h
Protocole sanitaire à l'école : "Un mauvais jeu de société dont les règles changent tous les deux jours", tacle le sénateur LR @max_brisson avant d'interpeller @jmbianquer "Pourquoi tant d'impréparation ?" #QAG

Antonia Luciani @LucianiAntonia
Distribution prévue cette semaine de près de 10000 masques FFP2 dans les collèges et lycées par @isula et déjà 66% des établissements dotés en capteurs CO2. La Collectivité de Corse mobilisée pour continuer

Nils Wilcke @paul_denton · 10h
 Pendant que Vèran et Blanquer se refilent la patate chaude sur le protocole des écoles, Matignon a découvert un stock de 2,5 millions d'autotests qui dormait dans les caves du ministère de l'Education nationale alors que des pénuries sont signalées, révèle Le Canard.

LCP @LCP · 11 janv.
Protocole sanitaire dans les écoles : @SabineRubinF193 accuse @jmbianquer d'être un "agitateur" qui "suscite partout désordre et chaos". #DirectAN #QAG

Médéric Gasquet-Cyrus @MedericGC
C'est un tel merdier qu'on doit appeler ça un proctocole.

Laurence De Cock @debatdecoole1 · 1h
 C'est beau tous ces loges réunis
 #Greve13Janvier



HUMEUR

«Le vent souffle d'Amérique, que nous apporte le vent...»

Vous souvenez-vous de cette chanson de Jean Ferrat, que les moins de 20 ans, pour ce que j'ai pu en voir, ne connaîtront peut-être jamais ? Mes vieux vinyles, je les ai bêtement éliminés un jour ancien de déménagement. J'ai cherché les paroles sur « Google-qui-sait-tout ». Et, pour le moment, rien ! Alors, je suis passée par Opéra, Mozilla Firefox... Nada ! J'ai pris Qwant, que des Corses avaient créé. Cunsti dinò, nunda ! Ce titre serait-il victime de la cancel culture ? Vous savez, cette nouvelle culture qui nous vient justement d'Amérique. Cancel, en anglais, veut dire annuler, éliminer. C'est apparu dans les universités, ça permet de dénoncer publiquement des institutions, des idées, des actes, perçus comme inadmissibles, pour les supprimer. Ça se rapproche du mouvement Woke, un mot qui vient de l'anglo-américain woke, de l'anglais wake, et signifie réveillé. L'idée est belle : elle invite à être conscients de problème liés à l'égalité raciale, sexuelle, à la justice sociale, aux droits des minorités, etc. Elle nous a apporté #MeToo qui semble répondre, en Corse aussi, à un besoin de libérer la parole face à des violences sexuelles qui n'auraient jamais dû se produire. Mais comme toute médaille a son revers, ça permet de tout dénoncer : les statues déboulonnées, celles qu'on ne sait plus où installer, l'histoire qu'il faut réécrire, les mots qu'on ne peut plus dire... Il y a aussi les individus, ostracisés, punis avant même le jugement par un tribunal. Par le biais des réseaux sociaux, ça va très vite ! Bref, moi, c'est ma chanson que je cherche. Pour avoir une idée de ce que ce vent qui vient d'Amérique avait apporté, déjà. Si vous l'avez, ajoutez un « @gmail.com » à mon nom et envoyez ! Parce que franchement, au nom de la Liberté, on ne peut pas « annuler » cette chanson de Ferrat ! Puis au nom de l'Egalité, rien ni personne d'autre sans donner les moyens de savoir pourquoi et ceux d'expliquer. Quant à la Fraternité, n'impose-t-elle pas de comprendre avant d'ostraciser ? ■ Claire GIUDICI

PRÉSIDENTIELLE

PRONOSTICS, MARTINGALES... ET CHAISES MUSICALES



À quelques mois de l'élection présidentielle, où en sont les Français ? C'est la question à laquelle l'enquête électorale 2022, conduite depuis avril 2021 par l'Ipsos pour le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), la Fondation Jean Jaurès et le quotidien Le Monde, s'emploie régulièrement à apporter des éléments de réponse. Sa troisième vague a été menée sur le terrain du 7 au 13 décembre 2021, auprès d'un panel représentatif de 10928 personnes, interrogées via Internet.

Premier constat, à l'approche des fêtes de fin d'année, à peine plus de quatre Français sur dix (43%), s'estimaient satisfaits de leur vie. Cela étant, 40% ne se disaient pas plus satisfaits qu'insatisfaits et 17% seulement faisaient état d'une insatisfaction marquée. Malgré tout, le taux des satisfaits a atteint son deuxième plus bas niveau mesuré depuis juin 2016: il était à 42% en mai 2017 puis avait entamé une progression jusqu'à atteindre 62% en juin 2019, après quoi il a progressivement chuté. En revanche, la part des insatisfaits, qui a fluctué grandement depuis 2016, était à son plus haut pour cette troisième vague. Ces variations dans la perception de sa situation personnelle n'ont pas eu pour autant de répercussion sur l'intérêt pour l'élection présidentielle. Si, en avril 2021, ils étaient 63% à se dire intéressés par cette échéance, la part d'intérêt, montée à 67% en octobre 2021, s'y est maintenue en décembre 2021. Ce degré d'intérêt fluctue selon les âges et les catégories socio-professionnelles (CSP): de 54% pour les 18-25 ans jusqu'à 82% chez les 70 ans et plus et de 58% chez les employés jusqu'à 82% pour les retraités CSP+. Ils sont également 67% à accorder de l'importance à cette élection, une opinion qui là aussi n'a pas varié depuis la vague précédente; et là encore les 18-25 ans et les 70 ans et plus, tout comme les employés et les retraités CSP+ se situent aux extrémités du spectre.

S'agissant des trois principales préoccupations des Français, en décembre 2021, le pouvoir d'achat (impôts, salaires...) se classait en tête à 41% [40% en octobre 2021], suivi par l'épidémie de Covid à 33% soit 14 points de plus qu'en octobre 2021. Viennent ensuite l'immigration à 31% [2 points de moins que lors de la précédente vague]; l'environnement qui, à 26%, perd 4 points entre les deux vagues; la délinquance à 25% [- 2 points]; le système de santé [24%, en hausse de 4 points]; les inégalités sociales à 22% [contre 21% précédemment] et le chômage, à 15% [+ 3 points]. Le cadet des soucis? Les questions européennes et la répartition

des compétences entre Etat et territoires qui n'obtiennent que 2%. En fonction des intentions de vote déclarées pour le 1^{er} tour, la mise en avant de ces préoccupations varie. Le pouvoir d'achat mobilise surtout les partisans de Jean-Luc Mélenchon [50%], de Marine Le Pen [46%] et Anne Hidalgo [43%], mais n'obtient que 30% auprès des supporters d'Eric Zemmour ou des soutiens de Yannick Jadot. C'est auprès de l'électorat déclaré d'Emmanuel Macron que prime l'inquiétude vis-à-vis de la Covid-19 avec 46%. Tandis que les zemmouriens ne sont que 16% à y accorder une importance; ils sont en revanche 76% à se dire préoccupés par l'immigration, c'est 15 points de plus que les électeurs de Marine Le Pen. De même, l'environnement, principal souci des électeurs de Yannick Jadot [69%] ne fait pas recette dans le camp du polémiste, pas plus que les inégalités sociales -qui n'obtiennent que 6%, contre 12% chez les partisans de Marine Le Pen. À noter que les pro-Macron sont plus préoccupés par la question de l'environnement [29%] que par celle des inégalités sociales [16%], thèmes qui chez les soutiens de Valérie Pécresse ne recueillent respectivement que 16% et 11%. Il est vrai que chez ceux qui se rangent derrière la candidate LR, on ne semble guère avoir de motifs d'inquiétude ultra-prioritaires: leur préoccupation n° 1, l'immigration, obtient 39%; la deuxième, le pouvoir d'achat, 38%; ils sont cela dit les troisièmes, après les électeurs d'Eric Zemmour et Marine Le Pen, à se dire inquiets face à la délinquance et sont les premiers à s'alarmer des déficits publics et de la dette [25%], soit 8 points de plus que les pro-Macron.

Concernant l'action du président sortant, 24% s'en disent satisfaits, 41% sont insatisfaits et 35% déclarent n'être ni l'un ni l'autre. Quant à la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement, 51% en sont insatisfaits contre 49% qui s'en satisfont. Mais lorsqu'il s'agit de se lancer dans des pronostics, sur l'ensemble du panel, quelles que soient les proximités politiques ou les intentions de vote affichées, une majorité [55%] se dégage pour estimer qu'Emmanuel Macron, qui

Concernant l'action du président sortant, 24% s'en disent satisfaits, 41% sont insatisfaits et 35% déclarent n'être ni l'un ni l'autre. Quant à la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement, 51% en sont insatisfaits contre 49% qui s'en satisfont.

LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DES FRANÇAIS - DÉTAILS

Question : « Parmi les enjeux suivants, quels sont les trois qui vous préoccupent le plus quand vous pensez à la situation du pays ? »
(base: Ensemble de l'échantillon)

SELON L'INTENTION DE VOTE AU 1^{ER} TOUR

Total supérieur à 100, trois réponses possibles

	Jean-Luc Mélenchon	Yannick Jadot	Anne Hidalgo	Emmanuel Macron	Valérie Pécresse	Marine Le Pen	Eric Zemmour
Le pouvoir d'achat (impôts, salaires...)	50	30	43	35	38	46	30
L'épidémie de Covid-19	24	29	34	46	30	31	16
L'immigration	7	6	5	16	39	61	76
L'environnement (réchauffement climatique, biodiversité pollution...)	36	69	38	29	16	12	6
La délinquance	8	8	13	26	35	37	52
Le système de santé	30	28	29	27	24	18	18
Les inégalités sociales	50	39	44	16	11	12	6
Le chômage	15	14	16	14	11	12	7
Le terrorisme	6	5	6	13	16	19	24
Les retraites	16	6	15	10	13	17	11
Les déficits publics et la dette	5	8	6	17	25	7	12
Le système scolaire	9	18	15	11	11	4	8
La défense de la République et de la laïcité	5	7	6	15	15	8	19
Les discriminations (racisme, sexisme, homophobie...)	15	17	18	12	4	3	1
L'organisation de la vie politique et le fonctionnement de la démocratie (modes de scrutin, référendum...)	14	7	5	3	5	6	8
La répartition des compétences entre l'Etat et les territoires	2	1	2	2	4	1	1
Les questions européennes	2	2	1	3	2	1	3

1^{ère} préoccupation 2^{ème} préoccupation

recueille pour cette troisième vague de l'enquête 24 % des intentions de vote contre 25,5 % lors de la deuxième vague, sera non seulement au second tour mais réélu. Seuls 19 % des sondés voient Valérie Pécresse accéder au second tour et être élue alors qu'elle recueille 17 % d'intentions de vote et 14 % font ce pronostic pour Marine Le Pen qui a 14,5 % d'intentions de votes.

Toutefois, que les jeux soient faits ou non, lors de cette troisième vague d'enquête, 61 % des personnes interrogées (contre 59 % en octobre 2021, mais c'est toutefois 9 points de moins qu'en décembre 2016) étaient certaines d'aller voter pour les présidentielles, et 12 % étaient presque certaines d'y aller. Cette certitude de ne pas boudier les urnes est plus marquée chez les 70 ans et plus et les retraités les plus aisés (77 %). La part des abstentionnistes probables était de 10 % (contre 11 % en octobre 2021 et 7 % en avril 2021); alors que celle des abstentionnistes « potentiels » s'élevait à 17 %. Sur l'ensemble de ceux qui étaient certains d'aller voter, outre que 6 % n'avaient pas exprimé d'intention de vote, 47 % se réservaient encore la possibilité de choisir un autre candidat que celui envisagé initialement. Cette éventualité concernait tout particulièrement Anne Hidalgo dont 72 % de son électoral potentiel pourraient se détourner, puis Yannick Jadot dont 67 % pourraient in fine lui préférer un autre candidat et Valérie Pécresse dont 49 % n'ont pas exclu de renoncer à voter pour elle. Les plus fermes dans leur intentions de vote se situaient chez les partisans de Marine Le Pen (68 %) et d'Emmanuel Macron (65 %).

L'enquête s'est donc penchée sur les secondes intentions éventuelles des 47 % d'indécis. La moitié (50 %) de ceux qui penchent en faveur du président sortant pourraient donner leur voix à Valérie Pécresse, 12 % à Yannick Jadot, 11 % à Anne Hidalgo, 4 % à Jean-Luc Mélenchon, 3 % à Marine Le Pen, 2 % à Eric Zemmour et 1 % à Philippe Poutou ou Fabien Roussel. L'indécision chez les mélenchonistes pourrait bénéficier d'abord à Yannick Jadot (22 %), Anne Hidalgo (14 %) et

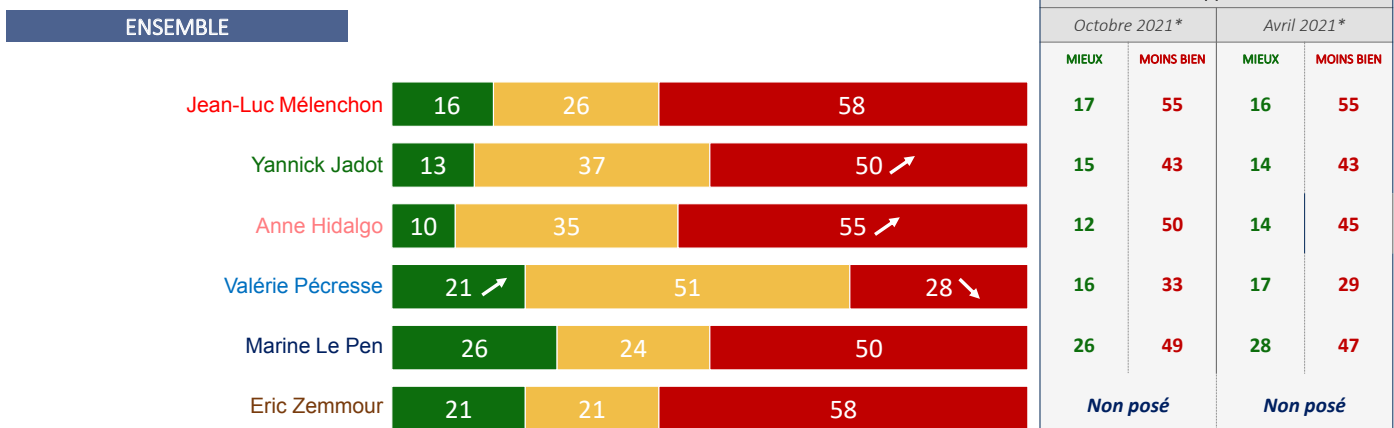
dans une moindre mesure, à Fabien Roussel (8 %), Philippe Poutou (7 %), Eric Zemmour (7 %), Emmanuel Macron (6 %) ou Marine Le Pen (5 %). Chez Valérie Pécresse, le second choix serait d'abord au bénéfice d'Emmanuel Macron (44 %), puis d'Eric Zemmour (17 %) ou Marine Le Pen (11 %) ou Yannick Jadot (6 %). L'électorat indécis de celui-ci se reporterait surtout sur Anne Hidalgo (26 %), Emmanuel Macron (18 %) ou Jean-Luc Mélenchon (14 %) et Valérie Pécresse pourrait capter 6 %. Du côté d'Anne Hidalgo, le premier bénéficiaire serait Yannick Jadot (34 %), suivi par Emmanuel Macron (22 %) et Jean-Luc Mélenchon (11 %), Valérie Pécresse pouvant espérer séduire 5 % de ces hésitants, Fabien Roussel 4 %, Philippe Poutou 3 % et Marine Le Pen 2 %. Quant à la candidate du RN, 41 % de ses partisans encore indécis pourraient se tourner vers Eric Zemmour, 18 % vers Valérie Pécresse, 10 % vers Emmanuel Macron, 6 % vers Jean-Luc Mélenchon et 2 % vers Yannick Jadot. En cas de modification d'intention, les pro-Zemmour reporteraient essentiellement leurs suffrages (49 %) sur Marine Le Pen ou se laisseraient tenter par Valérie Pécresse (28 %) voire Emmanuel Macron (6 %). Enfin parmi les personnes certaines de voter mais encore susceptibles de changer de candidat, certaines n'avaient pas exprimé de second choix: de 5 % pour ceux qui hésitaient à privilégier Eric Zemmour jusqu'à 17 % pour ceux qui penchaient, mais sans certitude, pour Jean-Luc Mélenchon et Yannick Jadot en passant par 12 % pour ceux qui envisageaient de voter pour le président sortant.

Enfin, dans cette troisième vague, on notait 30 % de « changeurs » par rapport à la vague précédente: 7 % qui en octobre 2021 étaient certains d'aller voter et ne l'étaient plus deux mois plus tard; 9 % qui n'étaient pas certains d'aller voter et sont devenus certains d'y aller et, surtout, 14 % qui étaient certains d'aller voter pour un candidat et qui, tout en restant sur leur certitude de participer à cette consultation ont depuis choisi d'accorder leur voix à un autre candidat. ■ AN

Sur l'ensemble de ceux qui étaient certains d'aller voter, outre que 6 % n'avaient pas exprimé d'intention de vote, 47 % se réservaient encore la possibilité de choisir un autre candidat que celui envisagé initialement.

LA CRÉDIBILITÉ DES CANDIDATS

Question : « Tout compte fait, pour chacune des personnalités suivantes, pensez-vous, si elle était présidente de la République, qu'elle ferait mieux, moins bien ou ni mieux ni moins bien qu'Emmanuel Macron ? » (base: Ensemble de l'échantillon)



* Avril : Enquête électorale française 2022 – Vague 1 - Ipsos Cevipof FJJ Le Monde – 10 000 répondants âgés de 18 ans et plus, inscrits sur les listes électorales interrogés du 9 au 15 avril 2021

* Octobre : Enquête électorale française 2022 – Vague 2 - Ipsos Cevipof FJJ Le Monde - 16 228 répondants âgés de 18 ans et plus, inscrits sur les listes électorales interrogés du 7 au 13 octobre 2021



« VRAI » ET « FAUX » SUR LES 500 « PARRAINAGES »

Quelque 42 000 élus vont recevoir avant le 30 janvier les formulaires de « présentation » qui valident les candidatures à l'élection présidentielle. Le Conseil constitutionnel les recevra jusqu'au vendredi 4 mars à 18h. Retour sur quelques idées vraies ou fausses.

L'ANONYMAT DES « PARRAINS » A ÉTÉ SUPPRIMÉ EN 2016

FAUX. La règle d'anonymat n'a été appliquée qu'en 1965, 1969 et 1974, quand il fallait 100 parrainages pour être candidat. Depuis 1981, il faut 500 parrainages, émanant d'au moins trente départements, sans que plus de 50 proviennent d'un même département. À chaque fois, 500 noms sont publiés au Journal officiel.

Pour un candidat ayant à peine plus de 500 parrainages (on pense à Jean-Marie Le Pen), la probabilité d'être tiré au sort était très forte et celle de rester inconnu quasi-inexistante. De surcroît, pendant quelques jours, la totalité des noms était affichée dans les couloirs du Conseil constitutionnel et les journalistes de la presse régionale ne manquaient pas d'aller relever les noms des élus de leurs régions et de les publier. Il y avait donc très peu de secret.

Il n'y en a plus du tout depuis 2017, puisque la totalité des noms des « parrains » sont publiés au fur et à mesure sur le site internet du Conseil constitutionnel, deux fois par semaine.

LE MOT « PARRAINAGE » N'EST PAS DANS LA LOI

VRAI. Pas plus qu'il ne figure sur le formulaire que recevront les quelque 42 000 élus habilités. Il s'agit d'une « présentation », mot plus neutre qui retire à l'acte toute idée d'allégeance ou même de soutien. Mais le Conseil constitutionnel parle bel et bien de « parrainage », le terme étant entré dans le langage courant.

L'ÉLU DOIT RENVOYER SON FORMULAIRE PAR LA POSTE

VRAI depuis 2017. Attention, donc, au « cachet de la Poste faisant foi » et à la date ou à la signature qui manquent : 2 % de parrainages ont été invalidés en 2017. Auparavant, les émissaires des candidats passaient récupérer le document officiel auprès de ceux qui avaient donné leur promesse et se chargeaient de les transmettre au Conseil constitutionnel. C'était plus sûr pour les candidats.

IL Y A DE PLUS EN PLUS DE CANDIDATS

FAUX. Il y a eu six candidats en 1965, sept en 1969, douze en 1974 et 2007, dix en 1981 et 2012, neuf en 1988 et 1995, seize (le record) en 2002, et onze en 2017.

LE NOMBRE DE PARRAINAGES EST PROPORTIONNEL AU POIDS DANS LES SONDAGES

FAUX. En 2017, le député centriste Jean Lassalle a eu plus de signatures (708 et 1,21 % des voix à l'arrivée) que la présidente du Front national Marine Le Pen (627 et 21,3 % au 1^{er} tour).

Les candidats d'extrême gauche bénéficient toujours de la sympathie des élus (jusqu'à trois candidats en 2002 et 2007 !) et les grands partis (PS, LR) ont assez d'élus locaux pour être sans inquiétude, même quand leur candidate (Anne Hidalgo pour les socialistes) n'atteint pas 5 % dans les sondages.

ON PEUT AVOIR DES PARRAINAGES SANS ÊTRE CANDIDAT

VRAI. L'écrivain Renaud Camus, Daniel Cohn-Bendit et... Lionel Jospin avaient eu un parrainage en 2017. L'écrivain Alexandre Jardin en avait eu 165, le « bonnet rouge » breton Christian Troadec 53, l'indépendantiste Oskar Temaru 109. Les supporters d'Alain Juppé (313 signatures) avaient préparé le terrain pour leur champion au cas où François Fillon aurait abandonné sa candidature. Finalement, seulement 11 candidats sur 61 avaient dépassé le seuil des 500.

La répartition s'était effectuée ainsi : 637 parrainages pour Nathalie Arthaud, 587 pour François Asselineau, 528 pour Jacques Cheminade, 707 pour Nicolas Dupont-Aignan, 3 635 pour François Fillon, 2 039 pour Benoît Hamon, 708 pour Jean Lassalle, 627 pour Marine Le Pen, 1 829 pour Emmanuel Macron, 805 pour Jean-Luc Mélenchon, 573 pour Philippe Poutou.

LA RÈGLE DES « 500 » BLOQUE DES GRANDS CANDIDATS

FAUX. En 1981, Jean-Marie Le Pen n'avait pu être candidat mais il était alors un « petit » candidat avec ses 0,74 % de 1974. En 2017, avec ses 353 signatures, l'ex-ministre Rama Yade pouvait s'estimer heureuse d'un tour de piste qu'elle ne souhaitait pas vraiment mener à son terme. Malgré les plaintes entendues tous les sept puis cinq ans, aucun « grand » candidat n'a été jusqu'alors empêché.

UNE MAJORITÉ DE MAIRES NE PARRAINE PERSONNE

VRAI. En 2017, 34 % des 42 000 élus habilités (soit les 35 000 maires mais aussi élus départementaux, régionaux, parlementaires, élus des communautés de communes, conseillers à l'Assemblée de Corse, etc.) avaient renvoyé le formulaire, contre 36 % en 2012, soit une très faible différence malgré la règle de publicité totale. ■ **Béatrice HOUCHARD**

EXPOSITION

Cumulo stratus

L'artiste plasticienne Estelle Deschamp s'approprie une multiplicité de matériaux tels que bois, plâtre, béton, goudron, mousse, PVC, mais aussi chutes et rebuts en tous genres, qu'elle associe et combine dans des dispositifs sculpturaux qui nécessitent parfois la mise en œuvre de savoir-faire spécifiques, du staff à la marqueterie en passant par la maçonnerie. Cette exposition réunit des pièces issues de diverses séries de créations. Par exemple, la série *Trophée* qui reprend les codes scénographiques d'une galerie de bustes, telle qu'on peut en voir dans des musées, mais où, à la place des classiques figures historiques, sont présentées des sculptures de personnages imaginaires, hybrides et fantasques, réalisées au moyen de plaques de plâtre, briques, bois et enduit. *XS Monuments* réunit un ensemble de maquettes, fruit d'expérimentations de construction et d'étranges architectures à petite échelle, réalisées à partir de matériaux glanés. Pour la série *Les Chtoniens*, Estelle Deschamp a utilisé mousse polyuréthane, papier, adhésif, acrylique et résine pour travailler autour de la formation d'un précipité chimique et traduire dans ses sculptures ce moment du passage de la phase soluble à la phase solide, le caractère magmatique des œuvres sollicitant l'imagination du spectateur et l'incitant à chercher à reconnaître des formes connues, comme lorsqu'on regarde les nuages. *Tentative d'épuisement* fait appel au bois et à la peinture acrylique, pour exprimer l'épuisement du geste et de la matière, le passage du temps et ses traces au travers de strates superposées.

Jusqu'au 11 février 2022. Centre culturel Una Volta, Bastia. ☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com



OPÉRA

Le barbier de Séville

Le barbier de Séville ou *La Précaution inutile* est tout d'abord une pièce de théâtre en quatre actes de Beaumarchais, représentée pour la première fois en 1775 et qui constitue le premier volet d'une trilogie, *Le roman de la famille Almaviva*. À Séville, au XVIII^e siècle, le comte Almaviva s'est épris d'une jeune orpheline, Rosine, à laquelle il n'est pas indifférent. Mais leur idylle naissante se heurte à la jalousie et la suspicion maladroites de Bartholo, le vieux tuteur de Rosine, qui projette de l'épouser. Par chance, le destin met sur la route d'Almaviva son ancien valet, le rusé Figaro, qui est devenu le barbier-apothicaire attiré de Bartholo. La première adaptation de la pièce pour l'opéra sera celle du compositeur napolitain Giovanni Paisiello, *Il barbiere di Siviglia, ovvero La precauzione inutile*, créé en 1782 à Saint-Petersbourg devant Catherine II de Russie. L'opéra connaît un succès aussi retentissant que durable. Ce qui ne dissuade pas Gioachino Rossini de reprendre à son tour l'œuvre de Beaumarchais, tout en ayant conscience que l'entreprise peut sembler une gageure. Sa version, sur un livret de Cesare Sterbini, portera d'abord le titre de *Almaviva ossia L'inutile precauzione*. La première, le 20 février 1816 à Rome, est entrecoupée d'incidents calamiteux, qui sapent momentanément l'enthousiasme de Rossini; mais, contre toute attente, l'œuvre est acclamée et est considérée aujourd'hui comme un monument de l'opéra-bouffe italien. Présenté dans son intégralité, d'après le manuscrit original, l'opéra est interprété par la Schola Cantorum Labronica de Livourne et l'orchestre Europa organizzazione, sous la direction de Robert Girolami.

Les 14 et 15 janvier 2022, 20 h 30. Spaziu culturale Carlu Rocchi, Biguglia. ☎ 04 95 34 86 95 & www.biguglia.fr/espace-culturel/



THÉÂTRE/MUSIQUE

E Supplicante

Tragédie grecque d'Eschyle, probablement écrite entre 466 et 463 avant notre ère, *Les Suppliantes* présente la particularité d'avoir pour personnage principal un chœur, celui des Danaïdes, les cinquante filles de Danaos, roi de Libye. On ne se souvient généralement d'elles et de leur mythe qu'en raison du châtement que leur infligèrent les dieux pour avoir occis leurs époux et cousins au soir de leurs noces: ce fameux tonneau percé qu'elles sont condamnées à tenter de remplir pour l'éternité. Une peine justifiée? Rien n'est moins sûr. Un oracle avait averti leur père que leurs maris comptaient les assassiner à peine l'union célébrée, ne leur laissant qu'une alternative, puisque la fuite a échoué: être victimes ou meurtrières. Dans *Les Suppliantes*, premier volet d'une tétralogie qui déroule leur histoire, elles ne sont encore que des jeunes femmes apeurées qui ont fui le mariage que leur oncle, le roi d'Égypte, a planifié pour elles et ses cinquante fils et qui viennent demander asile et protection au roi d'Argos. Dans cette adaptation signée par Jérôme Casalonga et Serge Lipszyc (qui réalise également la mise en scène) cinq timbres vocaux féminins pour figurer les cinquante suppliantes. Elles chantent en corse, interrogeant l'exil, la fuite, l'hospitalité, la peur de la contrainte et de la violence poussée à sa dernière extrémité. Face à elles, trois figures masculines archétypales qui ne chantent pas et s'expriment en français: le père qui guide et conseille, le prince qui écoute, interroge, conduit la cité et convoque la démocratie et enfin l'adversaire, le guerrier, qui violente et tue.

Le 21 janvier 2022, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Le 27 janvier 2022, 20 h 30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica



PASSERA? PASSERA PAS?



Photo Claire Giudici

Quelque 50000 véhicules empruntent chaque jour le tunnel de Bastia, voie d'accès principale au port de commerce qui permet d'éviter l'engorgement de la ville. Or, du 18 février au 11 mars 2022, il doit être totalement fermé pour rénovation. Si la nécessité des travaux est indéniable, vu les désordres que crée une fermeture temporaire, il semble évident que ce ne sera pas une mince affaire lorsqu'il sera totalement bouclé et que les poids-lourds devront traverser la ville. Un plan d'action sera présenté autour du 15 janvier.

La construction du tunnel de Bastia a débuté en 1977, sous la mandature de Jean Zuccarelli [1907-1996], maire de 1968 à 1989. Il a, en effet, été construit sous maîtrise d'ouvrage communale avant d'être transféré à l'Etat, puis rétrocédé en 1993 à la Collectivité territoriale de Corse dans le cadre de ses nouvelles prérogatives en matière de gestion de la voirie anciennement classée « route nationale ». D'une longueur totale de quelques 840 mètres, il a été foré dans le rocher de la Citadelle dans sa partie sud (250 mètres), mais il est ensuite constitué de structures immergées passant sous le Vieux Port et longeant le quai des Martyrs. Il fut mis en service en 1982. En 1998, déjà, la réparation d'une fuite d'eau avait dû être réalisée. D'autres travaux sont intervenus entre 2018 et 2020, avec la réfection du génie civil du tunnel à la zone de raccordement entre le caisson sud immergé sous le Vieux Port et le tunnel sous le quai des Martyrs; puis, entre janvier 2018 et juillet 2020, la réalisation d'un bassin enterré de 160 m³ à côté de la tête Sud du tunnel pour le stockage et la dépollution des eaux des chaussées du tunnel. Mais c'est une

rénovation complète qui s'impose maintenant afin de le mettre en conformité avec l'annexe II de la circulaire 2000-63 relative à la sécurité des tunnels sur le réseau routier. Il faut notamment remplacer les équipements électromécaniques, remettre aux normes les équipements de sécurité, de trafic, de gestion centralisée, intervenir sur la voirie, reprendre les évacuations d'eau, etc. Le chantier, d'un coût total de près de 40 millions d'euros, devrait durer quatre ans. Mais cette rénovation, la première depuis près de 40 ans, ne s'avère pas aussi simple que prévu. Le tunnel aurait pu n'être fermé que la nuit si le diagnostic global obligatoire réalisé en 2018 [amiante, plomb] n'avait pas révélé la présence d'amiante dans les enrobés routiers. Ce qui impose la mise en œuvre d'un protocole strict: cette amiante doit être totalement évacuée avant le début de la rénovation proprement dite. Il s'agit d'extraire quelque 4000 tonnes d'enrobés routiers puis de les évacuer vers des sites agréés sur le continent, ce qui mobilisera plus de 150 semi-remorques, le coût de cette seule opération s'élevant à 3,8 millions d'euros, financés par l'Etat et la Collectivité de Corse dans

Pour minimiser autant que possible les risques d'embolisation, un certain nombre de mesures ont d'ores et déjà été identifiées. Avec par exemple le télétravail, qui sera généralisé pour les employés de la Collectivité de Corse, la Ville de Bastia, la Préfecture et fortement recommandé à tous les actifs pouvant y recourir. Également encouragé, le covoiturage avec une application dédiée disponible pour iPhone et Android. Les automobilistes se verront également proposer des solutions alternatives à la voiture, avec notamment, pour se rendre en ville, une offre de train CFC entre Bastia et Casamozza augmentée de 69 % sur la période offrant ainsi 8800 places assises par jour contre 5200 places habituellement ou la mise en place de nouvelles lignes de bus mises en service dans le cadre de ViaBastia, la nouvelle délégation de service public, afin d'offrir une rotation de bus plus fréquente vers le Cap Corse et le centre-ville de Bastia. Des parkings relais seront aménagés au niveau de Borgu, du Stade Armand-Cesari et à Tragone pour permettre de se rendre en centre-ville autrement qu'en voiture ou pour covoiturer. Deux navettes gratuites seront mises en place depuis l'Arinella et Bassanese vers le centre-ville. Dans Bastia intra-muros, un nouveau plan de circulation sera effectif pendant toute la période de fermeture du tunnel avec un étalement des heures de pointe. L'ensemble des mesures et solutions alternatives sont recensées sur le site www.isula.corsica/tunnel-bastia/, régulièrement mis à jour, où l'on peut également télécharger, plans horaires et applications utiles. AN

le cadre du Programme exceptionnel d'investissements (PEI). Durant cette phase préliminaire, la fermeture sera donc totale. Or, la population sait bien ce qui se passe dans ce cas: les artères du centre-ville sont rapidement bouchées et les embouteillages s'étendent sur des kilomètres au Nord et au Sud de la ville. Pour préparer cette phase, une enquête publique en ligne a été menée par la Collectivité de Corse - 700 personnes y ont répondu. De leur côté, les Chemins de fer de la Corse (CFC) ont également mené une étude afin de préparer une offre alternative en matière de transport ferroviaire pour les particuliers. Mais le port de Bastia est le premier port de Corse. Il reçoit à lui seul 60 % du trafic, fret et passagers confondus. Or, il est situé au cœur de la ville et c'est le transport des marchandises qui constitue le problème majeur. « Depuis le mois d'avril 2020, nous participons à des réunions préparatoires, remarque Jean-Marie Maurizi, président du Syndicat professionnel des transporteurs. C'est par le port de Bastia que transite la majorité du fret. Nous ne pouvons plus emprunter le tunnel mais cette activité ne peut pas être interrompue, et pas uniquement parce qu'il en va de la survie de nos entreprises, c'est la vie de toutes les entreprises de Corse et de sa population qui en dépend. Or, chaque jour, outre le trafic habituel, ce sont 150 poids lourds qui traverseront Bastia et se croiseront sur le boulevard Paoli car c'est la seule artère qui le permet. Comprenez notre inquiétude: quand je parle de poids lourds, je parle de véhicules de 44 tonnes et de 18 mètres de long! Je ne sais pas si, malgré les nombreuses réunions que nous avons eues, les intervenants ont pris conscience de ce que ça représente. Dès avril, nous avons fait le tour de la ville avec les différents responsables, nous avons expliqué que nous ne pouvions pas la contourner par le haut, les routes sont trop étroites. Nous avons proposé de dérouter le fret par Porto-Vecchio et l'Île-Rousse, moyennant une participation de l'Office des Transports aux surcoûts engagés par nos entreprises. Nous n'avons pas été entendus. Trois semaines c'est court, mais trois semaines de camions en centre-ville c'est long. D'autant que la dernière semaine se combine avec la rentrée des classes et l'arrivée des bus scolaires. On avait évoqué le fait de modifier les horaires des

bateaux, mais ce n'est pas possible. La logistique serait trop lourde: pour arriver plus tôt à Bastia, les remorques venant de tous les sites de chargement et contenant aussi du frais devraient être sur le port de Marseille à 15h30 pour embarquer à 16 heures. 50 % d'entre elles manqueraient à l'appel. » Quant à modifier les horaires d'un port, en France comme en Italie le temps des travaux à Bastia, on imagine les contraintes que ça impliquerait. Et qui ne peuvent être acceptées. « Il ne reste plus que l'alternative de la traversée de la ville, et je viens d'apprendre que, soi-disant « pour fluidifier la circulation », des balises seront installées sur le boulevard à partir du 1^{er} février! Je ne comprends plus et je ne vois pas ce que ça pourrait fluidifier. Avec mon entreprise, par exemple, j'effectue des convois exceptionnels trois à quatre fois par semaine. Nous traversons -avec toutes les autorisations bien entendu- la ville de nuit, car de toute façon ne pourrions pas entrer sous le tunnel. Ces balises empêcheraient même les convois de passer, alors comment permettraient-elles le croisement des 44 tonnes? »

Pour leur part, les services de la Ville de Bastia indiquent que les réunions ont rassemblé, durant des mois, une quarantaine d'intervenants. « Sont parties prenantes non seulement les collectivités, l'Etat, les transporteurs, mais aussi les commerçants, puis les services de secours -les pompiers, le Samu- etc*. Nous avons fait ressortir toutes les problématiques, étudié les différentes possibilités. Le plan d'action est en voie de finalisation. Il sera publié pour le 15 janvier, mais nous avons toujours été à l'écoute de tout le monde afin que les choses se déroulent au mieux. » Afin que chacun ait une vision concrète de ce qu'est la circulation d'un 44 tonnes dans un centre-ville, Jean-Marie Maurizi propose de mettre à disposition un de ses véhicules pour une expérimentation in vivo avant la finalisation et la mise en œuvre du plan d'action. ■ Claire GIUDICI

*Ont été consultés: Syndicat Professionnel des transporteurs corses, Strada Corsa, Loomis Transports de fonds, taxis, Engie, EDF, Acqua Publica, La Poste, Chronopost, Inspection académique de Haute-Corse, Préfecture, Direction de la mer et du littoral Corse, Direction départementale de la sécurité publique de Haute-Corse, Direction des territoires et de la mer de Haute-Corse, Police municipale, Service d'incendie et de secours de Haute-Corse, Centre hospitalier de Bastia, Clinique Maynard, Chambre de commerce et d'industrie de Bastia et Association des commerçants du centre-ville.

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

CORSE: LA CHASSE AU COO GAULOIS EST OUVÈRTE

UN BASTARÀ MICCA
A SIGNADORA !



Certains états comme la France ont recours à des dispositifs législatifs pour limiter le nombre d'emprunts aux langues étrangères. La Corse n'est pas [encore?] un état, et il n'existe pas [encore?] de terminologie officielle corse qui proposerait des termes plus adaptés pour remplacer certains gallicismes comme *aviò* («avion»). Bien sûr il y a eu [et il y aura] des tentatives visant à introduire des néologismes [pas toujours déclarés comme tels]. Certaines ont réussi et font aujourd'hui partie de la langue corse usuelle [on oublie alors qu'il s'agit de mots inventés de toutes pièces: *aletta* «accent graphique»], mais on se souvient surtout des échecs: forgé après les années 1970 pour corsiser le «téléviseur», le néologisme *spichjafonu* [le miroir qui parle] a pratiquement disparu de la circulation.

Le lexique est très exposé à l'influence des langues dominantes, aujourd'hui le français, hier le toscan. Et donc

ce sont les «gallicismes» qui sont l'objet de critiques les plus virulentes. On sait depuis toujours que les mots voyagent, de même que les populations [«nous sommes tous des immigrés; seule notre date d'arrivée change» disait un ancien ministre français]. Les linguistes savent que dans la langue [toutes les langues] tout est emprunt: cependant la stigmatisation frappe surtout les «invasions» récentes.

Il est évident que le corse est truffé de gallicismes plus ou moins récents, ou d'italianismes qui cependant sont rarement relevés; notamment parce qu'aujourd'hui en Corse l'italien n'est plus qu'un «écho» comme l'a observé une linguiste italienne [Nesi A. 1992]. Dans la «*sola rivista in italiano scritta da corsi*», la langue des [rares] conférences de la «società Dante Alighieri à Bastia» est toujours le français [wmaker.net/avivavoce]. Contrairement à l'italien, le français est connu de tous les Corses: c'est donc le «*francisume*» qui cristallise toutes les indignations même si la solution

Dans le domaine qui nous intéresse, celui des influences linguistiques (les langues pures n'existent pas plus que les races pures), une des difficultés consiste à caractériser les divers éléments de l'usage [oral et écrit].

Informations et références librement accessibles en ligne = > <https://bit.ly/3ot062F>

ne consiste pas toujours à se tourner vers l'italien : « de peur de nous noyer dans la Seine faut-il que nous nous jetions dans l'Arno et le Tibre ? » [de Zerbi G. 1992 dans le « magazine de la Corse » *Kyrn*]. Dans le domaine qui nous intéresse, celui des influences linguistiques (les langues pures n'existent pas plus que les races pures), une des difficultés consiste à caractériser les divers éléments de l'usage [oral et écrit]. Depuis quand tel mot est-il employé en corse, s'agit-il d'un emprunt au français, à l'italien, ou d'un vocable appartenant au « latin de corse » ? Entre parenthèses on notera que, selon le cas, la « découverte » sera plus ou moins bien accueillie, en fonction des diverses orientations idéologiques.

GALLICISMES RÉELS ET SUPPOSÉS : COMMENT DIT-ON « SIGNER » EN CORSE ?

De nombreux « gallicismes » sont venus concurrencer ou remplacer des mots corses, « même dans le parler de très bons locuteurs » [Gaggioli G. 2012]. Aujourd'hui [presque] tout arrive en Corse à travers le filtre du français. Après la latinité, les foyers d'irradiations ont été divers, Toscane bien sûr mais aussi Gênes, Sardaigne ou Mezzogiorno italien, influences largement sous-estimées. Concernant la traque des gallicismes, on relève beaucoup de mauvais procès : les « remarqueurs » [voir notre chronique dans ICN #6899] n'hésitent pas à s'opposer à des usages bien enracinés. Les « erreurs judiciaires » concernent surtout le lexique ; nous reviendrons ici sur l'exemple emblématique de *signà* remplacé par *firmà* dont le sens en corse n'est pas « signer » mais « arrêter » : l'*Usu corsu* tient à souligner la distinction nécessaire : « *firmà... [non firmare ma] fermare* » [Marchetti P. 2001].

Dans les textes corses, trois formes sont actuellement en circulation : *signà*, *firmà*, *zifrà*. Bien entendu, chacun de ces termes peut avoir des sens différents [par exemple *signà* « signer, marquer, noter » etc.]. *Signà* est le terme le plus ancien, du latin *signare* [marquer d'un signe], qui est aussi à l'origine du français *signer* ou de l'italien *segnare* attesté dès le XIV^e siècle. En latin médiéval, on a aussi *signatura*, ou *signator* « signataire ». La forme *firmare* apparaît tard d'abord en italien puis en corse sous la forme *firmà* qui, au sens de « signer », n'est guère attestée en corse : le *Vocabolario* [Falcucci 1915] ignore ce sens.

Quant à la forme *zifra* elle correspond au français « chiffre » : combinaison artistique des lettres initiales d'un ou de plusieurs noms ou prénoms pour marquer des objets personnels » [cnrtl.fr]. Elle est surtout utilisée en corse par les « gallophobes » ou ceux qui pensent que *zifra* respecte la distance par rapport aux deux langues historiquement dominantes. Or le terme existe ailleurs sous plusieurs formes : *ziphera* [latin médiéval], *zifra* [italien, variante de *cifra*] « *scrittura ab-*

breviata, per lo più con le sole iniziali accostate o intrecciate del nome e cognome » [treccani.it/vocabolario]. Les dictionnaires corses mentionnent *zifra* au sens de « rayure, hachure, paraphe, signature » [Muntese 1985].

En résumé, *signà* est le terme le plus ancien, le plus fréquent et le plus approprié en corse ; son seul défaut est de ressembler au français ; *firmà* (dans le sens de « signer ») est un italianisme récent, [nous avons parlé à ce sujet de « seconde toscanisation »], son emploi est significatif de l'insécurité linguistique des Corses qui tendent à censurer tout ce qui peut être taxé de gallicisme, à juste titre ou à tort comme dans le cas de *signà* dont l'emploi en Corse précède de plusieurs siècles l'époque française. *Zifrà* est plus rare, mais préféré par les partisans de l'originalité, de « l'écart maximum » avec le français et l'italien [en ignorant ou en négligeant le fait que *zifra* comme *segnatura* sont plutôt italiens...]. Certains dictionnaires [Muntese 1985 ; infcor.adecec.net] admettent *firma* et *signatura* comme synonymes ; d'autres n'admettent que *signatura* en excluant *firma* [sans pour autant être italo-phobes : c'est le cas de Marchetti P. 2001].

Dans certains exemples isolés [pour l'instant] on voit apparaître dans le sens de « signature » des emplois hybrides témoignant d'une confusion grandissante : *ferma qui* en corse signifie « arrêt » [cf. « chien d'arrêt »] et *firmatura* [radical de l'italien *firmare* – distinct de *fermare* – suivi de la terminaison du français « signature »]. Il est donc inexact de dire que *signà* ou *signatura* en corse sont dus à la seule influence du français. Dans son dictionnaire un grand poète corse italo-phile [Filippini A. F. 1999] écrit que le terme approprié serait *zifrà* [qui signifie plutôt « parapher »] mais que *signà* [bien que considéré comme un « francesismo »] est incontournable en corse.

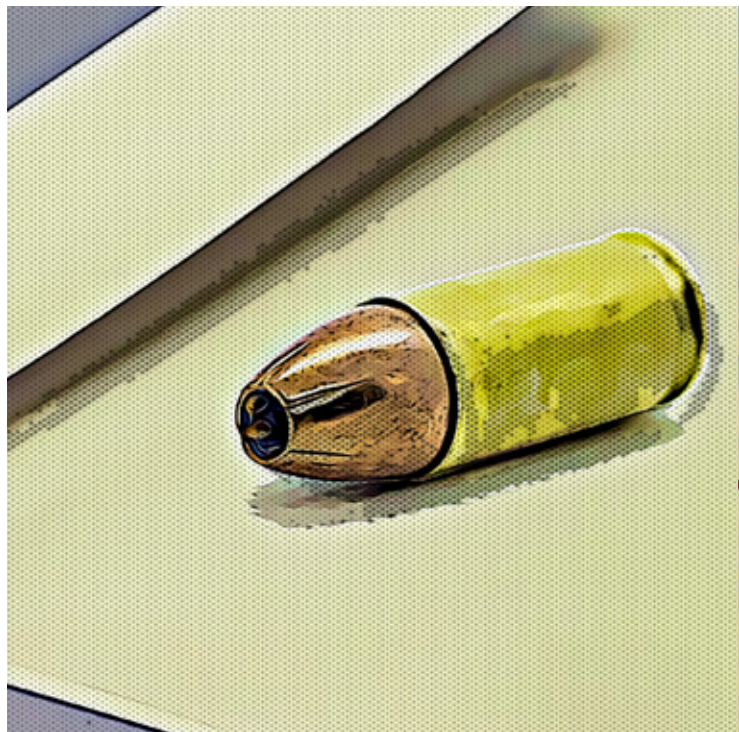
L'insécurité linguistique, le recours sans discernement à l'italien [moderne !], et surtout l'épouvantail du gallicisme font que *signà*, *signatura* se révèlent non seulement « contournables » mais expressément bannis. Sur les feuilles de copie officielles bilingues de l'Université de corse on lit « *intestatura/signature* » [*intestatura* correspond en réalité à « entête »] ou bien « *Hè difesa di firmà a copia* » [il est interdit de signer la copie] : la traque des gallicismes a atteint *signà* mais a -pour l'instant- épargné les calques courants *difende* et *copia* au sens employé ici].

Il n'est pas question de nier l'effet déstabilisant de l'influence de la langue dominante qui non seulement occasionne de nombreux « emprunts de luxe » mais fait office de repoussoir à l'égard d'expressions corses traditionnelles et légitimes suspectes de « francisme ». Ce type de phénomènes, manifeste au plan lexical, affecte l'ensemble des niveaux linguistiques y compris la syntaxe : il est aisé de l'observer, y compris dans le cas des « langues officielles ». ■

CARNETS DE BORD

APPELS AU MEURTRE, PARRAINAGES ET NOUVEAUX BILLETS

par Béatrice HOUCARD



On a pu voir les images sur les réseaux sociaux puis à la télévision: à Saint-Pierre-et-Miquelon, cet archipel qu'on imagine austère mais plutôt paisible, un député a été agressé devant son domicile. Stéphane Claireaux, élu La République en marche et donc macroniste, a reçu au visage des algues mélangées à des galets. Son masque lui a été retiré: «*Le virus n'existe pas*», lui ont affirmé des manifestants qui protestaient le 8 janvier contre le passe vaccinal, et qui ont sans doute la chance de n'avoir perdu personne dans l'épidémie. Sur les images, on a pu voir un peu de sang couler sur le visage du député Claireaux, qui a porté plainte.

Tout le monde s'est ému d'un tel acte, bien sûr. Les assaillants étaient minoritaires par rapport aux manifestants, certes. Ce sont les risques du métier, diront certains. Justement, non. Dialoguer, débattre, parfois très vivement, bien sûr: les débats politiques en France n'ont jamais été un long fleuve tranquille et ceux du Parlement sont, aujourd'hui, bien plus calmes (malgré les apparences) que ceux de la III^e République.

Pourtant, une certaine indifférence règne à ce sujet dans l'opinion publique, au milieu d'une actualité il est vrai dominée par la pandémie, avec des citoyens malheureusement plus occupés, bien malgré eux, à faire la queue pour faire faire un test aux enfants que pour signer des pétitions hostiles à la violence contre les élus.

L'événement de St Pierre-et-Miquelon n'est pas isolé. En 2021, on estime que 1186 élus ont été victimes d'agressions physiques, parmi lesquels 162 parlementaires et plusieurs centaines de maires, et il ne s'agit que des agressions déclarées. Depuis le vote du passe vaccinal à l'Assemblée nationale, c'est encore pire. Depuis le 1^{er} janvier 2022, au moins 28 députés ont reçu des menaces de mort. Les élus de la majorité ne sont pas les seuls visés: la sénatrice socialiste Sabine Van Heghe a reçu dans son courrier une image de son visage avec une tête de mort et la mention «*Nous n'oublions pas.*»

Le Parisien et *Le Figaro* ont recensé un certain nombre de messages, forcément anonymes, reçus par courrier ou sur internet: «*Je veux tuer un député*», écrivait un jeune homme

sur un site «*spécialisé*». Identifié, il a été jugé, condamné et envoyé en prison. Une députée reçoit des messages la traitant de «*pute*», « *salope*», « *nazie*» et bien sûr «*collabo*», l'un des mots préférés des anti-vaccin auxquels, plutôt que les «*emmerder*» comme a dit un homme célèbre, je propose qu'on envoie un livre d'histoire.

Florilège d'autres messages tout aussi anonymes: «*je suis armé jusqu'au cou. Faites bien attention à ce que vous allez voter, vous n'avez pas intérêt à vous tromper de bouton*»; «*tu seras décapité sur la voie publique, ton sang viendra tacher le gouvernement, ta tête finira dans la bouche d'égout, ça va mal se terminer*»; «*ce n'est qu'un début, vous allez payer de votre sang les confinements, les vaccins et le passe sanitaire*».

Certains élus reçoivent des poupées vaudou auxquelles on a crevé les yeux ou coupé une jambe ou un bras; des listes de noms avec adresses et téléphone personnels circulent; des permanences sont assiégées, caillassées voire incendiées, comme celle de Sacha Houlié, député LREM de la Vienne.

Des enquêtes ont été ouvertes pour 250 faits délictueux et 150 victimes, essentiellement des députés. Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a demandé aux préfets de «*renforcer la surveillance*». On est donc passé des élus de terrain qui revendiquent d'être «*à portée de baffe*» à l'appel au meurtre. C'est intolérable.

COMPRÉHENSION VOIRE ADHÉSION

À l'automne 2021, un sondage au résultat inquiétant avait été réalisé par la Fondation pour l'innovation politique et la Fondation Jean-Jaurès: 60 % des citoyens interrogés* y disaient «*comprendre*» les personnes qui «*ont des comportements violents à l'égard des députés, de leurs collaborateurs, dans leur permanence ou à leur domicile*». Il se trouvait même 15 % pour les «*approuver*», le pourcentage d'approbation montant à 25 % chez les jeunes de 18-24 ans et 20 % chez les 25-34 ans. Signe qu'on va encore moins rire dans vingt ans...

On en arrive à craindre le pire: qu'un dingue passe à l'acte et assassine un député. Combien de personnes descendront alors dans la rue pour défendre, au-delà de la victime, la fra-

PARRAINÉ



Illustrations d'après photos DR.

gile démocratie mise à mal à peu près partout où elle existe ? Alors que l'antiparlementarisme traditionnel et bon enfant côtoie désormais l'appel au meurtre, combien s'afficheront sur les réseaux sociaux avec pour slogan « *je suis député* » ? La crainte d'être insulté, giflé, d'avoir les pneus de sa voiture crevés ou pire encore pourrait bien faire hésiter les maires, au moment de remplir le formulaire de « présentation » d'un candidat à l'élection présidentielle. Cette crainte-là pourrait être plus paralysante que la fin fantasmée d'un anonymat des parrainages qui n'existe plus depuis 1981. *[lire page 8]*

Pour la première fois dans l'histoire de la présidentielle en France, y aura-t-il cette année un candidat important empêché d'être candidat faute du nombre suffisant de parrainages ? C'est peu probable, mais... Marine Le Pen, qui a perdu une centaine d'élus aux régionales et départementales de 2021, avoue qu'elle « *rame* ». Jean-Luc Mélenchon, qui avait bénéficié en 2017 de l'appui des élus communistes, a du mal. Moins qu'Éric Zemmour, qui vient d'arriver dans la vie politique et a peu de relais dans les départements. C'est un vrai sujet, auquel on peut réfléchir au lieu de répondre bêtement, comme l'a fait Anne Hidalgo du haut de ses piètres sondages : « *C'est qu'ils ne méritent pas d'être candidats.* »

VINGT ANS APRÈS

Tout en gardant un œil sur la pandémie et l'autre sur le retour de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) va lancer un grand chantier : vingt ans après l'arrivée des euros dans nos porte-monnaie, les billets vont changer de physionomie. Ceux qui ont été émis depuis 2002 représentaient des fenêtres, des portails ou des ponts [joli symbole], sur le thème « *Époques et styles architecturaux* ». Mais, selon Christine Lagarde, présidente de la BCE, « *les billets en euros sont destinés à durer. Ils constituent un symbole tangible et visible de notre unité européenne, particulièrement en période de crise [...] Après vingt ans, il est temps de revoir l'apparence de nos billets de banque, afin que les Européens de tous âges et de tous horizons puissent s'en sentir plus proches.* »

Il est donc question de choisir, pour orner les nouveaux billets, « *des visages d'Européens et d'Européennes célèbres, ou de monuments emblématiques du continent.* » Un « *groupe de*

travail multidisciplinaire » [histoire, sciences naturelles et sociales, arts visuels, technologie] vient d'être mis en place, représentant les dix-neuf pays de la zone euro. C'est Stéphane Distinguin, fondateur et P.-D.G. de Fabernovel, qui a été choisi pour la France. Ces experts feront des propositions, le public sera interrogé selon des procédures à définir. La décision finale sera prise par le Conseil des gouverneurs de la BCE, mais pas avant 2024.

Quels « *Européens célèbres* » la France pourrait-elle proposer ? Casse-tête. Les « *pères fondateurs* » que sont Robert Schuman et Jean Monnet ? Pas très sexy. De Gaulle, initiateur de la réconciliation franco-allemande ? Trop polémique. Napoléon ? N'y pensez même pas. Simone Veil, première femme présidente du Parlement européen ? Probable. D'autres noms viennent à l'esprit, de Pasteur [si les antivax sont d'accord] aux frères Lumière, de Maurice Ravel à Zinedine Zidane [en matière de notoriété, on n'a pas mieux en magasin].

La perspective d'avoir en poche de nouveaux billets en euros efface une inquiétude : il n'est donc pas question de supprimer totalement pièces et billets pour les remplacer par le paiement par carte, malgré le succès du « *sans contact* », notamment depuis les confinements.

Sur le site de la Banque centrale européenne, on peut lire qu'une étude sur les comportements des consommateurs montre que « *les espèces demeurent le moyen de paiement le plus populaire* » en Europe. « *Malgré la progression des paiements scripturaux pendant la pandémie, poursuit la BCE, la demande de billets et pièces a augmenté, reflétant le rôle essentiel qu'ils jouent comme réserve de valeur [...] L'Euro-système prend des mesures concrètes pour garantir que les espèces restent disponibles et continuent d'être acceptées comme moyen de paiement pendant longtemps, et notamment après le lancement éventuel d'un euro numérique.* »

Cette étude sur « *les comportements des consommateurs en matière de paiement dans la zone euro* » est disponible pour tous sur internet... à condition de connaître l'anglais. Le texte est en effet inaccessible dans les autres langues, comme de plus en plus de documents européens, ce dont se plaignent les eurodéputés non anglophones, surtout depuis le Brexit. Mais c'est un autre débat... ■

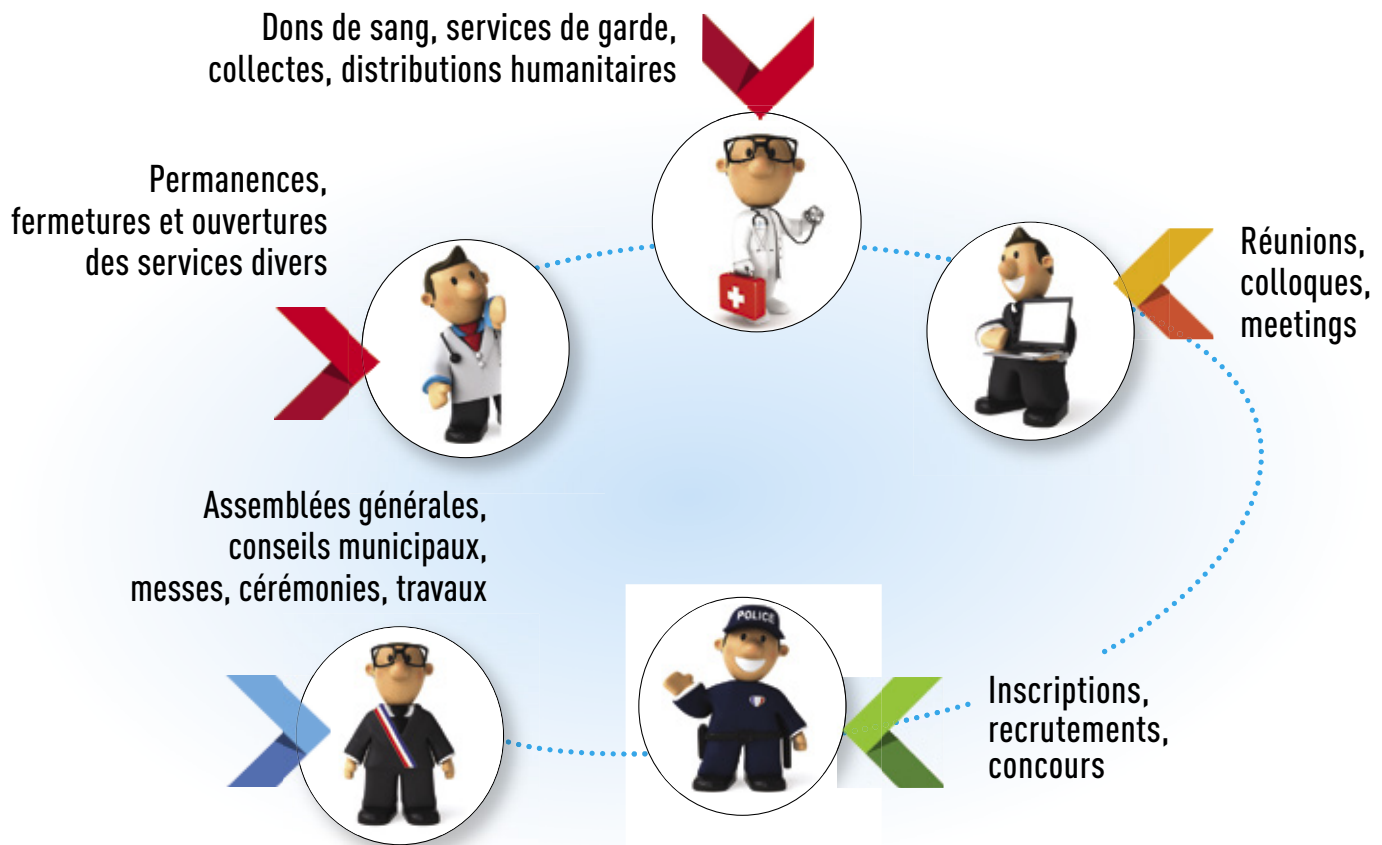
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

